



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/080

**OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION A
L'ASSOCIATION ARCINS ENVIRONNEMENT « INSERTION
PROFESSIONNELLE PAR LA FILIÈRE ENVIRONNEMENT »**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_080-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 20 mai 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 mai 2019

**Le 28 mai de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Saucats – Complexe culturel et sportif La Ruche

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M. BLANQUE	BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme CHENNA
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. BOS
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance
Les procès-verbaux des réunions du 2 avril 2019 et du 9 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/080

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARCINS ENVIRONNEMENT « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIÈRE ENVIRONNEMENT »

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_080-DE

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-2-1 portant sur la protection et la mise en valeur de l'environnement et 3-2-4 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 (Journal Officiel 20 Janvier 2010) relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération 2014/112 fixant les modalités de l'appel à projet,

Vu la délibération 2014/134 désignant l'association d'insertion Arcins environnement dans le cadre d'un appel à projet « insertion professionnelle par la filière environnement »,

Vu la convention de partenariat signée avec Arcins en date du 23 octobre 2017,

Vu l'avis de la commission environnement en date du 6 mai 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu organise des actions de développement économique sur son territoire dans le cadre de sa compétence obligatoire.

Cette compétence se décline notamment par une politique publique plus ciblée visant à assurer l'intégration de personnes par l'emploi et par l'activité économique.

La Communauté de Communes s'est engagée au travers de son Service Emploi, dans des dispositifs tels que le P.L.I.E. A ce titre, la Communauté de Communes s'efforce de soutenir et d'accompagner les structures poursuivant une dynamique d'insertion par l'emploi.

Œuvrant ainsi dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire sous la forme de chantiers d'insertion professionnelle.

C'est aussi pour assurer la qualité de son territoire, que la Communauté de Communes a envisagé de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection des espaces naturels communautaires.

Par un appel à projet lancé en 2017, l'Association Arcins Environnement Service a proposé un programme d'actions pour répondre aux démarches précédemment exposées.

Ce projet allie intérêt communautaire par l'aide aux publics en insertion professionnelle et dimension technique par l'entretien et la protection des zones naturelles.

Une convention a donc été signée entre l'Association Arcins Environnement Service et la Communauté de Communes afin de fixer leurs futures relations fondées sur le projet de cette Association pour une durée de 3 ans.

Rappel des objectifs de cette action :

- l'accès ou le retour à une activité rémunérée des bénéficiaires dans le cadre de ces travaux et l'apprentissage des règles inhérentes au travail en entreprise (ponctualité, assiduité, discipline, sécurité...),
- la découverte des métiers de l'environnement,
- l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un projet professionnel,
- l'accès à l'emploi durable



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/080

**OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION A
L'ASSOCIATION ARCINS ENVIRONNEMENT « INSERTION
PROFESSIONNELLE PAR LA FILIÈRE ENVIRONNEMENT »**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_080-DE

Pour l'année 2019, il est prévu conformément à la convention de partenariat, le versement d'une subvention de 185 000 € dont :

- 25 % après le vote de la délibération 2019 soit 46 250 €,
- 50 % en juillet soit 92 500 €
- 25 % à la remise du rapport d'activités soit 46 250 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide du versement de la subvention annuelle 2019 à ARCINS environnement d'un montant de 185 000 € en trois versements définis dans la convention de partenariat,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2019, pour le versement de la subvention et l'exécution de la mission détaillée dans la convention citée,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 28 mai 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement